



# INFO RAPIDE



**INTERCO 64**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

## Info Rapide n°67

le 15 décembre 2021



### 1/ Comité technique du 03 décembre. Les syndicats émettent un avis défavorable

Lors du **comité technique** du 03 décembre 2021, **les 3 syndicats de la CAPB et du Cias PB ont émis un avis défavorable au rapport n°09 de l'ordre du Jour (Cf. Action sociale-Titres restaurant – Dématérialisation des tickets restaurants et application réglementaire de l'attribution des titres en fonction du temps de travail et de présence).**

#### **Pourquoi cet avis défavorable des représentants du personnel ?**

Lors du groupe de travail sur l'action sociale du mois d'octobre, **une hypothèse d'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant a été présentée lors de la séance.**

Augmentation de 1 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 0.50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de 0.50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Lissée et évaluée **sur plusieurs exercices budgétaires** afin de rattraper le niveau des titres restaurants bloqués depuis plusieurs années à 6 €, **cette hypothèse était intéressante.**

Surprise de la nouvelle séance de travail fin novembre, **la progression des titres restaurants n'est plus d'actualité au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Plus de perspective, ni de date proposée.**

**Le pouvoir d'achat des agent.e.s territoriaux** est un sujet plus que d'actualité. L'inflation sera de 2.80 % en 2021.

Avec **le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans**, avec l'augmentation des matières premières, **ce sujet est une priorité pour le pouvoir d'achat des familles.**

Permettre par le biais de l'action sociale le maintien du pouvoir d'achat des agent.e.s est au cœur **de nos revendications collectives.**

**Comme prévu de façon réglementaire, le jeudi 16 décembre, un nouveau comité technique**

aura lieu avec le même rapport (re)présenté.

Les trois syndicats ont écrit à Monsieur le Président de la CAPB et du Cias Pays Basque pour lui faire part de notre désaccord.

Vous pouvez prendre connaissance du courrier en cliquant [ICI](#)

## 2/ Entretien Professionnel et Télétravail, c'est le moment !

Les entretiens professionnels à la CAPB ont débuté depuis quelques jours.

Tous les agent.e.s sont appelés à avoir un entretien professionnel.



Moment privilégié et extrêmement important s'il en est pour faire le point sur l'année écoulée et les objectifs pour l'année à venir, **notamment avec la mise en œuvre de l'expérience professionnelle et du CIA en 2022**, ce point annuel permet aussi de **pouvoir poser les contours du télétravail** pour les agent.e.s souhaitant conventionner et mettre en place cette nouvelle gestion de son temps de travail au quotidien.

Lors de l'entretien, il est important aussi de vérifier si **votre fiche de poste est à jour**, dans le cas contraire il faut le signifier à l'entretien (votre fiche de poste est-elle à jour ? : Oui / Non) et réécrire avec votre N+1 le contenu de vos missions. **Attention les fiches de postes caractérisent votre classement RIFSEEP, donc votre régime indemnitaire...donc votre paye...**

**UN EXEMPLE CONCRET** : Avec les nouvelles missions dévolues aux référents collectes au sein de la DGA PCVD, il est important que cela figure dans votre fiche de poste.

**TELETRAVAIL** : Pour mémoire il est bon de rappeler comme il est notifié dans la page dédiée sur l'intranet de la CAPB que :

**« Vous déterminerez avec votre supérieur hiérarchique quelle partie de vos activités est télétravaillable et dans quelles conditions... ».**

**Concrètement**, la mise en place du télétravail doit faire l'objet **d'un échange** avec votre supérieur hiérarchique.

Cette décision ne peut-être **une décision verticale** imposée par une direction à l'ensemble d'un service.

Ce sont des décisions individuelles prises en relation avec les nécessités de service factuelles.

**Si vous rencontrez des difficultés dans la mise en place de votre télétravail, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous pouvons vous accompagner.**

### 3/ Conseil National de la fonction publique territoriale : Les syndicats disent non !



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 décembre 2021

À quelques jours de la tenue d'une séance plénière du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les organisations syndicales CGT, la CFTD, FO, UNSA et la FA-FPT organisent une conférence de presse le mercredi 15 décembre 2021 à 10h15 devant le ministère de l'Intérieur - 18 rue des Pyrénées, 75020 PARIS - pour dénoncer l'absence de négociations sur le projet de décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Contrairement à ce qui s'est pratiqué pour le versant de l'État ou pas moins de 12 réunions de négociation ont été organisées, seuls les employeurs territoriaux ont pu travailler en amont avec les représentants de l'État sur ce projet de texte.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale réunit les représentants des employeurs et les représentants des agents territoriaux. Ces derniers ont été écartés lors des récents échanges entre le Gouvernement et les employeurs sur ce projet de texte.

Les complémentaires santé et prévoyance doivent être vues comme des investissements en termes de ressources humaines et non comme des « charges supplémentaires » pour les collectivités locales et leurs établissements publics.

À l'heure où les agents de la fonction publique territoriale sont à pied d'œuvre pour apporter leurs services à la gestion d'une crise sans précédent dans l'histoire ; à l'heure où les agents sont sur la brèche, parfois 24h sur 24h pour faire face aux aléas climatiques en tout genre, ils sont en droit d'attendre des employeurs publics et du gouvernement des actes concrets, notamment par une réelle prise en compte de leurs besoins en matière de santé, de conditions de travail et de rémunération.

Nous dénonçons les dispositions indigentes proposées dans le projet de décret sur la protection sociale complémentaire (PSC) qui sont très en dessous des attentes et des besoins des agents.

Nous demandons l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales avant la présentation en plénière du conseil supérieur au sens de l'article 8bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

#### CONTACTS PRESSE :

**FDSP CGT - Damien Martinez : [d.martinez@fdsp.cgt.fr](mailto:d.martinez@fdsp.cgt.fr) / 06 50 31 42 51**

**CFDT – Sophie LE PORT [sleport@interco.cfdt.fr](mailto:sleport@interco.cfdt.fr) / 06 87 91 29 63**

**FO – Johann LAURENCY: [Johann.laurency@fosps.com](mailto:Johann.laurency@fosps.com) / 0620210957**

**Fédération UNSA Territoriaux : [communication@unsa-territoriaux.org](mailto:communication@unsa-territoriaux.org) / 06 25 93 79 83**

**FA-FPT – Sébastien JANSEM [sebastien.jansem@faspp-pats.org](mailto:sebastien.jansem@faspp-pats.org) / 0609963881**

Toutes les organisations syndicales représentatives siégeant au **Conseil national de la fonction publique territoriale** ont fait connaître à Madame la ministre de la Fonction publique leurs désaccords sur la mise en œuvre du décret rattaché à la **protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales**.

**Là aussi le maintien du pouvoir d'achat est en question !**

Ci-dessous le tract intersyndical, une conférence de presse intersyndicale a eu lieu hier sur cette question devant le siège du ministère à Paris.

\*\*\*\*\*



**Les représentants des personnels Cfdt de la CAPB et du CIAS Pays Basque.**



### **Vous souhaitez nous rencontrer ?**

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

**... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !**

**Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.**

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : [cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com)

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - [www.cfdtcapb.fr](http://www.cfdtcapb.fr)

**Pour votre information :** La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.